ART. 8 N° CF29

ASSEMBLÉE NATIONALE

6 octobre 2017

PROGRAMMATION DES FINANCES PUBLIQUES POUR LES ANNÉES 2018 À 2022 - (N° 234)

Adopté

AMENDEMENT

N º CF29

présenté par M. Giraud, rapporteur général

ARTICLE 8

Au deuxième alinéa, après les mots :
« d'investissements d'avenir, de »,
insérer le mot :
« la ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.